

FRIGIDOL OCP

Produit antigel pour le mortier

Nature et propriétés

Produit antigel performant abaissant le point de gel du mortier frais. A dosage inchangé, grâce à FRIGIDOL OCP, le mortier est protégé contre les dégâts du gel à une température ambiante jusqu'à -15 °C. Le fait d'ajouter FRIGIDOL OCP réduit le besoin en eau de gâchage, sans changer la consistance, de sorte que le résultat obtenu présente également les avantages d'un rapport eau/ciment inférieur et d'un effet plastifiant supplémentaire. FRIGIDOL OCP ne provoque aucune efflorescence et aucune corrosion des éléments ferreux. Le faible dosage nécessaire fait de FRIGIDOL OCP un produit antigel particulièrement économique et facile à mettre en œuvre.

Caractéristiques

Base	préparation à base d'un acide mono-carboxylique aliphatique saturé et de formate de potassium
Densité	1,15 kg/litre
Consistance	poudre
Couleur	blanc
Température de mise en œuvre	> -15 °C

Domaines d'utilisation

FRIGIDOL OCP permet d'effectuer des travaux au mortier pendant la période hivernale. Tous les types de ciment normalisés peuvent être utilisés. FRIGIDOL OCP ne convient pas pour les granulats présentant une structure macroporeuse fortement absorbante (par ex. argile expansée). De même, il ne faut pas utiliser des granulats gelés. Les directives sur les travaux effectués en période hivernale doivent être respectées.

Mise en œuvre

La quantité de FRIGIDOL OCP devant être incorporée est de 1% du poids du ciment lorsque la température ambiante n'excède pas -10 °C, soit 10 g par kilo de ciment, et de 2 % du poids du ciment lorsque la température ambiante n'excède pas -15 °C, soit 20 g par kilo de ciment. Verser la poudre sur le ciment du mélange de mortier. La durée de mélange ne doit pas être prolongée.

Pour réussir au mieux le travail avec notre produit antigel, respecter les mesures suivantes :

1. Pour effectuer le gâchage du mortier, la température des composants (eau et ciment)

doit toujours être de quelques degrés supérieure à 0°C. Si besoin est, travailler avec une eau de gâchage chaude. La température du mortier frais ne doit pas être inférieure à +10 °C ni supérieure à +30 °C.

2. Choisir un rapport eau / ciment le plus faible possible afin que la proportion d'eau risquant de geler soit la plus minime possible.

3. Après application du mortier, FRIGIDOL OCP développe de la chaleur de réaction qu'il ne faut pas laisser se dissiper prématurément si l'on veut que le produit reste efficace. C'est pourquoi éviter au maximum le transport sur de longs trajets ou dans des petits récipients. Aussitôt après son application, protéger le mortier contre la dessiccation prématurée à l'aide d'une couche de paille, d'un film protecteur, de sacs en papier ou de choses de ce genre.

4. L'incorporation d'un adjuvant dans le mortier, quel que soit le type et quelle que soit la marque de cet adjuvant, ne dispense pas de respecter les directives sur les travaux effectués en période hivernale. Respecter les consignes de sécurité, en matière de prévention des accidents matériels et corporels, qui sont indiquées sur la fiche technique de sécurité du produit et sur l'étiquette des emballages.

Consommation

Consommation de FRIGIDOL OCP avec une température ambiante:

Jusqu'à -10 °C : 1 % du poids du ciment.

Jusqu'à -15 °C : 2 % du poids du ciment.

Emballage et stockage

FRIGIDOL OCP est vendu par sac de 25 kg (poids net).

Au sec, ce produit se conserve au moins 12 mois dans son emballage d'origine non ouvert.

Remarques

La mise en œuvre correcte de nos produits n'est pas soumise à notre contrôle. Notre garantie ne porte dès lors que sur la qualité de nos produits dans le cadre de nos conditions générales de vente et de livraison. Nous ne pouvons donc pas assurer la responsabilité des mécomptes éventuels provenant d'une application incorrecte de nos produits.

Respecter les mesures de sécurité mentionnées dans la fiche de sécurité du produit et sur l'étiquette des emballages, en matière de prévention d'accidents corporels et matériels. La présente notice technique annule et remplace toutes les informations précédentes données sur ce produit.

Nous nous réservons le droit de modifier nos produits dans le sens d'une amélioration de leurs caractéristiques techniques.

Les informations communiquées par nos services et/ou distributeurs et qui ne figureaient pas dans la présente notice technique, doivent faire l'objet d'une confirmation écrite.

DETERMANN
maxit Group

maxit France
4, rue de Mulhouse
68180 Horbourg-Wihr
France
Tél. 03 89 20 10 80
Fax 03 89 20 10 75
Internet www.maxit.fr

maxit France
Allée de la Luye
01150 Saint-Vulbas
France
Tél. 04 74 46 20 80
Fax 04 74 61 58 80
Internet www.maxit.fr

maxit France
Route de Tritteling
570380 Faulquemont
France
Tél. 03 87 29 27 70
Fax 03 87 29 38 98
Internet www.maxit.fr